

BLAINVILLOIS



Novembre 2015

ACTUALITÉS

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dessinant les futurs périmètres des intercommunalités a été présenté par le préfet le 5 octobre dernier.

Concernant notre secteur, il est proposé de fusionner les communautés de communes du Bayonnais, du Val de Meurthe et de la Mortagne, soit une population d'environ 20 000 habitants.

De fait, on revient au projet du périmètre qui avait été proposé au début des années 2000, qui n'a jamais vu le jour, et qui s'est transformé en trois communautés de communes.

La configuration proposée par le préfet sera évidemment débattue au sein des conseils municipaux et communautaires qui devront délibérer sur cette question.

Aujourd'hui, compte tenu du contexte budgétaire des collectivités, et de la nôtre en particulier, il est nécessaire **de se regrouper afin de faire mieux à plusieurs ce que l'on fait moins bien seul ou que l'on ne peut pas faire du tout.**

Nous avons actuellement des services publics de qualité (jeunesse - enfance - culture...) mais qui sont une charge de plus en plus forte pour notre collectivité bien que nécessaires parce qu'ils correspondent aux besoins de la population. Au moment où chacun se doit de contribuer au redressement des comptes de la nation, il est pertinent de se regrouper pour, à long terme, réaliser des économies d'échelle et maintenir sur un territoire plus vaste, la qualité de ces services de proximité. Il s'agit d'un enjeu majeur car, à plus ou moins longue échéance, les collectivités seules ne pourront plus faire face à la gestion de ces services bénéficiant à l'ensemble des usagers du territoire. L'impact pourrait être la dégradation de la qualité et de la quantité de ces services, pouvant aller jusqu'à la fermeture des établissements les plus coûteux.

À terme, c'est l'attractivité du territoire qui pourrait en pâtir. Or, si notre collectivité est attractive, c'est parce qu'elle offre aux habitants la possibilité de concilier vie professionnelle et qualité de vie.

Pour notre part, les élus de Blainville ont exprimé, à l'unanimité, leur volonté d'adhérer au périmètre englobant les 3 communautés de communes.

En tout état de cause, quel que soit le périmètre choisi, les nouvelles intercommunalités entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

ÉLECTIONS

Petit rappel.

Les prochaines élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Les cartes électorales seront expédiées courant novembre 2015 pour toutes les inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 qui, prises en considération exceptionnellement dès l'année 2015, permettront de voter dès le mois de décembre.

Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1^{er} mars 2016.

INFOS PRATIQUES

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanence en Mairie le lundi 9 novembre à partir de 14 h 30.

Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

NOUVEAUX HORAIRES

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents sera désormais ouvert le mardi de 8 h 15 à 11 h 45.

La ludothèque sera ouverte :

- le lundi de 10 h 15 à 11 h 45 enfants accompagnés de leur assistante maternelle,
- le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30 tout public.

CALENDRIERS DES CHASSES

Les différents calendriers des chasses sont consultables en mairie et sur blainvillesurleau.fr rubrique Vivre ensemble.

BIENVENUE

Isabelle Aubel a créé une activité de secrétariat à distance sous le nom de IsaSecrét'R. Possibilité pour les artisans, commerçants, professions libérales,... d'externaliser de manière régulière ou ponctuelle leur administratif.

Contact : 06 41 58 04 93

Courriel : isasecret@orange.fr.

CCVM

Attention, à compter du 4 janvier nouveau calendrier de collecte des ordures ménagères :

- lundi : Blainville-sur-l'Eau (sauf Cités Est et Haut des Places),
- jeudi : Cités Est,
- vendredi : Haut des Places.

Pour tout renseignement : www.ccvm54.fr.



INFOS MUNICIPALES

DÉCORATIONS DE FIN D'ANNÉE

La commission animation a décidé de relancer le **concours des décorations de fin d'année** doté de nombreuses récompenses.

Ce concours est ouvert à tous les Blainvillois qui s'inscriront en mairie en déposant leur bulletin de participation **avant le 30 novembre 2015** (bulletin de participation disponible à l'accueil de la Mairie ou sur blainvillesurleau.fr).

Il se déroulera du **6 décembre 2015 au 4 janvier 2016**.

Points de règlement :

- Les décorations devront être visibles de la rue.
- La décoration devra obligatoirement comporter des éléments naturels (bois, branches...).
- Une seule participation par famille.
- Le passage du jury se fera en journée.

Quatre catégories ont été définies :

- Maisons.
- Appartements.
- Maisons de cité.
- Commerces.

Nous comptons sur les Blainvillois pour embellir leur habitation durant ces moments de fête.

ÉLECTION DU

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Samedi 7 novembre 2015

Modalités et déroulement du scrutin.

Le vote pour l'élection du Conseil Municipal des Jeunes se déroulera le samedi 7 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 à la salle des mariages.

Les résultats seront affichés en mairie de Blainville-sur-l'Eau.

L'élection portera sur le collège des 10 - 13 ans, à savoir, des personnes nées entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2005.

Les jeunes Blainvillois appartenant à cette tranche d'âge seront les seuls électeurs.

Un bulletin comportant le nom de l'ensemble des candidats sera fourni le jour du scrutin.

L'électeur devra cocher au maximum les noms de deux filles et deux garçons pour qui il souhaite voter.

L'électeur émargera tout en remplissant un document où il devra renseigner son adresse et attestera par cette signature être un résident de la commune de Blainville-sur-l'Eau.

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez le compte-rendu détaillé sur blainvillesurleau.fr rubrique Citoyen et sur les panneaux d'affichage de la Mairie.

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2015

Le **compte rendu** du conseil municipal du 22 septembre 2015 est adopté à la majorité (8 abstentions).

Monsieur COURTOIS, représentant GRDF, présente le projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel. **L'autorisation de signer la convention d'occupation domaniale** est accordée à Monsieur le Maire à la majorité (1 abstention).

Après quelques modifications, le **projet de règlement intérieur du Conseil Municipal** est adopté à la majorité (5 contre - 1 abstention).

Le conseil Municipal valide, à la majorité, la liquidation et le **paiement du solde de congés payés** d'un agent décédé à ses ayants droit.

Des modifications du tableau des effectifs sont validées à l'unanimité.

Le programme des coupes de bois est adopté à l'unanimité.

Une délibération d'intention relative à la fusion des communautés de communes du Bayonnais, de la Mortagne et du Val de Meurthe - proposée par le préfet - reçoit, à l'unanimité, un avis favorable.

Une subvention d'un montant de 400€ est accordée à la majorité (3 abstentions) à l'association Entre deux Eaux.

INFOS DIVERSES

CRÉATION D'UN JARDIN PARTAGÉ

L'association Natura Passion va créer son "jardin partagé" ouvert aux habitants de Blainville et Damelevières.

Une rencontre préparatoire est organisée le **vendredi 6 novembre à 18 heures** à la salle Nelson Mandela à Damelevières.

Contact : 03 83 75 87 42 - 06 33 73 18 54.

CÉRÉMONIES

Mercredi 11 novembre

97^{ème} anniversaire de l'Armistice 1914-1918

Dépôts de gerbes :

- **10 h 15** Monument aux morts de Vigneulles
- **10 h 35** Monument aux morts de Barbonville
- **11 h 00** Monument aux morts de Charmois
- **11 h 20** Monument aux morts de Blainville-sur-l'Eau avec la participation de la fanfare des Libellules.
- **11 h 30** Stèle du souvenir rond point de la Tuilerie avec la participation de la fanfare des Libellules.
- **11 h 45** Monument aux morts de Damelevières avec la participation de la fanfare des Libellules.
- **12 h 00** vin d'honneur offert par les deux municipalités Espace Nelson MANDELA - Mairie de Damelevières.

RAPPEL CITOYEN

LA PROPRETÉ DE LA VILLE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Si la municipalité a pour mission de garantir la propreté des espaces publics, il appartient à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme.

RESPECT DE LA LIMITATION DE VITESSE

La vitesse excessive est l'une des principales causes d'accidents corporels ou mortels en agglomération.

Ne pas respecter les limitations de vitesse indiquées peut donc avoir des conséquences dramatiques.

La sécurité, c'est aussi l'affaire de tous. Merci de respecter les limitations de vitesse.

GARDONS NOS CHIENS EN LAISSE

Nous rappelons aux propriétaires de chiens que nos amis à quatre pattes doivent être tenus en laisse lors de promenades sur la voie publique.



TROTTOIRS OU CROTTOIRS ?

Souhaitons-nous nous déplacer dans une ville encombrée de déjections canines ?



Notre réponse à tous ne peut être que négative.

Aussi est-il utile de rappeler la loi.

Les déjections des chiens ne sont autorisées que dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En tout autre espace public tels, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants, **les déjections canines sont strictement interdites** et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

En cas de non-respect de ces dispositions légales le contrevenant s'expose à une amende de **35 euros**.

Ayez «*Pluto*» le bon réflexe, ramassez les déjections de votre animal de compagnie ou faites lui faire ses besoins dans le caniveau.

Des sacs gratuits sont à votre disposition en Mairie.

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

Quel territoire pour la CCVM, quelles compétences ? Quelle évolution pour Blainville ?

Face à l'explosion de la dette brute de l'ensemble des administrations publiques : 2051 milliards d'€, soit 460 millions d'€ par jour), le gouvernement a mis en place une réforme de l'Etat territorial avec la volonté de réduire le nombre d'administrations (ce qui a été réalisé pour les Régions et Conseils Départementaux), qui implique de diminuer encore « le millefeuille », de transformer les collectivités locales, notamment EPCI (pour nous : la CCVM – communauté de communes du Val de Meurthe, le SIE – syndicat intercommunal de l'environnement qui gère l'eau potable et l'assainissement- ainsi que nos communes, dont Blainville sur l'Eau). Les différentes options sont : disparition ou agrandissement d'EPCI, voir simplement augmentation des compétences ; disparitions, transformations ou fusions-associations de communes ; mises en commun des moyens matériels et humains.

La Loi NOTRe du 10 juillet 2015, a prévu les modalités et un calendrier dont les grandes lignes sont : atteindre des EPCI de 15000 habitants ; pour 2018 intégrer les OM (ordures ménagères) et pour 2020 l'Assainissement.

Localement les élus intercommunautaires ont déjà mis en place une compétence nouvelle pour la CCVM : groupement d'achats ainsi qu'adhésion à un syndicat mixte pour l'instruction des AOS (autorisations d'occupation des sols) entre CCL (Communauté de Communes du Lunévillois), CCV (Communauté de Communes de la Vezouze), CCSV (Communauté de Communes de Sel en Vermois) et CCVM (Communauté de Communes du Val de Meurthe).

Ne prenons pas de retard. Face à la baisse brutale des dotations d'Etat, notamment de la DGF (dotation globale de fonctionnement), il est urgent de se pencher sur ce problème qui mérite un débat public. Or, à ce jour, nous n'avons connaissance que d'initiatives d'élus, en dehors de tout débat en conseil municipal ou intercommunautaire, ainsi que de la volonté préfectorale de fusions de plusieurs EPCI.

Nous, élus sur la liste **Blainville toujours en action**, souhaitons **ne plus être écartés des débats**, être considérés comme de vrais partenaires, **être associés avec la population** à une nécessaire consultation pour ces changements à venir, **sans toucher à l'identité de Blainville sur l'Eau** avec une **représentation équilibrée en élus**.

Le 17/10/15 - Les conseillers de « **Pour Blainville, toujours en action** »

Annie FARRUDJA, Jacques BOURGUIGNON, Mimi HUSSON, Christian PILLER, Martine CLAUSSE, Bertrand DANIEL

Facebook : Blainville toujours en action Courriel : blainvilletoujoursenaction@gmail.com

CULTURE - LOISIRS - DIVERS

Jeudi 5 novembre - Thé dansant

14h30 - MFC. Organisé par Amitié-Partage.
Contact : 03 83 75 91 62. Entrée 7 €.

Samedi 7 novembre - Randonnée

13 h 30 - MFC.

Circuit : Xirocourt le Naboncourt (10 km - 2 h 30). Organisée par le Club Vosgien.

Dimanche 8 novembre - Loto

14h00 - Salle des fêtes Damelevières.

Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières. Contact : 03 83 75 99 66.

Samedi 14 novembre - Randonnée

9h00 MFC. Circuit : Sainte-Pôle La Blette (12,5 km) repas tiré du sac. Organisée par le Club Vosgien.

Dimanche 15 novembre

Les foulées de Damelevières

14h00 premier départ. Trophée sport loisirs. Organisées par l'ACBD Basket et le Comité des Fêtes de Damelevières.

Samedi 21 novembre - Randonnée

13h30 zone de loisirs de Damelevières.
Circuit des TAP (9 km - 2 h 30).

Organisée par le Club Vosgien.

Dimanche 22 novembre - Repas dansant

12 h 30 - MFC. Organisé par la FNACA.

30 € par personne, 15 € pour les enfants de 10 à 14 ans (gratuit pour les moins de 10 ans).

Contact : René COBEE 03 83 75 05 68.
Inscriptions jusqu'au 16 novembre.

Jeudi 26 novembre - Thé dansant

14h30 - MFC.

Organisé par Amitié-Partage.

Contact : 03 83 75 91 62.

Entrée 7 €.

Samedi 28 novembre - Randonnée

Circuit : Vigneulles le sentier des mirabelliers (8 km - 2h30).

Organisée par le Club Vosgien.

Vendredi 27 au dimanche 29 novembre

Marché de Saint Nicolas

Salle des Fêtes et chapiteau Damelevières.

Ouvert vendredi de 16 h 00 à 19 h 00, samedi et dimanche de 14 h 00 à 19 h 00.

Artisanat varié, commerçants locaux.

Organisé par le Comité des Fêtes de Damelevières. Entrée gratuite

Dimanche 29 novembre - Après-midi dansant

14h30 - MFC.

Organisé par l'AMFC.

Entrée 7 €.

Dimanche 13 décembre - Sortie de Noël

au cabaret «le Paradis des Sources» en Alsace.

Organisée par l'association des «Amis de Georges, lire et découvrir».

66 € par personne pour les adhérents et 71 € non adhérents (repas - apéritif et boissons comprises, spectacle et le car).

CCAS

Jeudi 12 novembre - Repas du temps libre

12h00 - MFC. Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Jeudi 12 novembre - Atelier art floral

20h00 - Salle du Rampeux.

Inscriptions auprès de Sarah CONCHERI au 07 86 85 65 09 avant le 7 novembre.

Tarifs : 17 € pour les Blainvillois et 20 € pour les extérieurs.

Jeudi 19 novembre - Goûter des Anciens

de Blainville-sur-l'Eau / Damelevières et environs.

14h00 - Salle des Fêtes de Damelevières.

Inscriptions :

- auprès de Nathalie SEUILLOT, FPA de Damelevières 03 83 75 75 23

- et de Martiale GONTIER, CCAS de Blainville-sur-l'Eau 03 83 75 50 32.

Vendredi 20 novembre - Cinéma

17h00 - Cinéma Impérial Lunéville.

Film proposé : *"L'étudiante et M. Henri"*.

Départ de Blainville-sur-l'Eau à 16h15,

(transport assuré si besoin). Inscriptions au CCAS 4,50€ la place.

Mercredi 25 novembre - Repas du temps libre

12h00 - MFC. Inscription obligatoire au CCAS les mardis et jeudis (dernier délai

le jeudi précédant le repas).

MÉDIATHÈQUE L'EAU VIVE

du 5 au 28 novembre - Exposition

«À l'école des sorcières».

Public : enfants à partir de 7 ans.

Exposition visible du mardi au vendredi

de 14h30 à 18h00 et le samedi de

14h00 à 17h30.

ANIMATIONS ENFANCE JEUNESSE

Mardi 17 novembre

Atelier parent/enfant babygym

à partir de 8h30 - au LAEP.

Avec l'intervention d'Isabelle GABRIEL de l'association la Blainvilloise.

Entrée libre.

COMITÉ DES FÊTES DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU

Vendredi 20 novembre - Soirée Beaujolais

19h00 - MFC.

12 € avec assiette campagnarde - dessert et un verre offert.

Animée par Lunéville Ambiance Musique avec le groupe « The Downstroke ».

Renseignements et inscriptions jusqu'au 18 novembre au 06 95 88 08 67 ou comitedesfetes@blainvillesurleau.fr.

Samedi 5 décembre - Zumba fluo party

de 20h00 à 22h00 - MFC

10 €. Renseignements au 06 11 93 42 41 ou comitedesfetes@blainvillesurleau.fr.

Animée par AUREL FORM au profit de l'Association pour le Séjour d'Orphelins de Sapeurs Pompiers (AS.O.SP 44).

Dimanche 6 décembre

Arrivée de Saint Nicolas en gare de

Blainville - Damelevières et défilé dans les rues. Animation organisée avec le

Comité des Fêtes de Damelevières.

Jeudi 31 décembre

Soirée de la Saint Sylvestre

à partir de 20h00 - MFC.

Entrée : 60 € hors boisson

55 € à partir de 10 personnes.

Animée par l'orchestre DANCING.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 29 décembre au 06 95 88 08 67 ou

comitedesfetes@blainvillesurleau.fr.